

Bureau du 25 mars 2002

Décision n° B-2002-0481

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition de trois parcelles de terrain situées 111 à 115, route de Genas, rues Antonin Perrin et Honoré de Balzac et appartenant à la SARL M. Guillot Constructeur**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 mars 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir trois parcelles de terrain nu situées 111 à 115, route de Genas, rue Antonin Perrin et rue Honoré de Balzac à Villeurbanne, appartenant à la SARL M. Guillot, nécessaires aux élargissements de la rue Antonin Perrin et de la route de Genas ainsi qu'à la création d'une voie nouvelle Honoré de Balzac.

Ces parcelles représentent une superficie totale de 1 368 mètres carrés et sont cadastrées sous les numéros 1553, 1554 et 1555 de la section F.

Cette acquisition interviendrait pour 388 mètres carrés à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire numéro 6 926 698-0 156 en date du 18 décembre 1998 et le surplus, soit 980 mètres carrés, au prix de 74 700 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu le permis de construire n° 6 926 698-0 156 en date du 18 décembre 1998 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette acquisition, soit 74 700 €, ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 1 707 €, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 298.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,